

Programme de compensation volontaire des gaz à effet de serre (GES)

Volet déplacements professionnels

L'Université et la lutte aux changements climatiques

L'Université Laval souhaite contribuer à la lutte aux changements climatiques en étant un banc d'essai de diverses approches en matière de diminution des émissions GES tout en interpellant la communauté universitaire à participer aux actions mises de l'avant.

Dans cette perspective, ainsi qu'en lien avec sa mission d'acquisition et de transferts de connaissances, l'Université a élaboré, dans le cadre de sa démarche de développement durable, une approche complète à l'égard de la diminution des émissions de GES.

La compensation volontaire

À l'intérieur de son plan de diminution des émissions GES, l'Université a mis en place un programme de compensation volontaire destiné aux membres de la communauté universitaire, afin de leur offrir la possibilité de compenser certaines activités générant des GES :

- les déplacements professionnels
- les déplacements d'étude ou de stages à l'international
- les événements écoresponsables
- le transport vers le campus

Le programme consiste à ce qu'une personne verse une contribution monétaire pour les GES émis dans le cadre de l'une des activités ciblées afin que l'Université compense les émissions à l'aide de différents outils.

C'est quoi la compensation?

La compensation de carbone est un mécanisme par lequel l'impact d'une tonne de GES émise par une organisation est neutralisé par la réalisation d'une action ailleurs qui captera ou réduira une tonne équivalente de GES. Une organisation génère ou achète alors un crédit carbone qu'elle peut appliquer pour diminuer ses émissions.

Pourquoi compenser?

Compenser ses émissions de GES, c'est accepter de poser un geste personnel afin de réduire l'empreinte climatique découlant de nos actions en lien avec l'Université afin de s'assurer, qu'à long terme, notre milieu de vie ne se dégradera pas.

Par ailleurs, accepter de compenser ses émissions contribue directement à faire de l'Université Laval une université carboneutre, une fierté pour notre communauté universitaire et une approche inspirante pour inviter d'autres acteurs de la société à faire de même.

Compensation pour le volet déplacements professionnels

Les employés de l'Université doivent se déplacer, dans le cadre de leurs fonctions, afin de participer à des rencontres de travail, des conférences, des colloques ou autres activités similaires. Ces déplacements sont réalisés de façon locale, nationale et internationale (déplacements terrestres et aériens). Le programme offre, sur une base volontaire, la possibilité aux employés qui le souhaitent de compenser leurs émissions GES associées à cette activité. Cette action peut être réalisée lors d'une demande de remboursement par le biais d'un rapport de dépenses de voyage. Pour plus d'information sur la façon de compléter le formulaire, veuillez vous référer au guide du [rapport de dépenses de voyage](#) à la page 37.

La méthodologie de calcul du coût de compensation

Cette section présente des informations détaillées sur les hypothèses retenues afin de déterminer les émissions GES des déplacements ainsi que le coût de compensation à la tonne.

Calcul des émissions associées aux déplacements

Le calcul du coût d'un crédit carbone de 1 tonne :

L'Université utilise plusieurs outils de compensation. Chaque outil ayant un coût de revient différent, le comité aviseur du programme a déterminé un coût moyen de revient, selon la modulation de l'utilisation des différents outils. Pour l'année 2012-2013, le coût d'une tonne de crédit carbone a été établi à 17\$.

Émissions du volet aérien :

Les émissions des déplacements aériens ont été déterminées à partir du calculateur de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) Pour chaque pays de destination, le calcul a été effectué en utilisant un déplacement aller-retour à partir de l'aéroport de Québec vers la capitale du pays ou la ville ayant l'aéroport principal (ou de certaines régions ou province dans le cas du Canada et des États-Unis). Les déplacements intermédiaires (ex : un vol Québec-Montréal pour un départ par la suite de Montréal vers la destination) ont été comptabilisés. Il s'agit tout de même d'un résultat approximatif, des choix alternatifs pouvant être utilisés pour se rendre à une destination donnée. Comme le programme de compensation est avant tout un outil de sensibilisation et de participation volontaire à la lutte aux changements climatiques, ce degré de précision a été jugé acceptable par l'Université. Vous pouvez consulter la grille de calcul pour les déplacements aériens en annexe de ce document.

Exemple :

Un chercheur effectue un déplacement au Mali dans le cadre d'un projet de recherche. Il souhaite compenser son déplacement. Un déplacement aérien vers Bamako, la capitale du pays, émet 1,4 tonnes. Le coût de compensation pour une tonne ayant été fixé à 17\$, sa contribution s'élèverait à 23,80\$.

Émissions du volet terrestre :

Les émissions des déplacements terrestres ont été déterminées à partir des calculateurs des organisations Planetair et ZéroCo2, spécialisées dans la vente de crédits-carbone. Ainsi, un véhicule émet en moyenne 1 tonne de Co2 par 5 000 km parcourus. Il est par la suite possible de calculer les émissions générées proportionnellement à la distance parcourue par rapport à l'unité mesure de 5 000 km.

Dans le cadre des déplacements professionnels, l'utilisation d'un montant forfaitaire associé à des seuils de distance parcourue (ex : 0 à 500 km, 501 à 1 000 km, etc.) a été privilégiée. Une contribution est alors proposée en proportion du coût de compensation pour une tonne de carbone. Une telle approche permet de simplifier la gestion du programme de compensation. Vous pouvez consulter la grille de calcul pour les déplacements terrestres en annexe de ce document.

Exemple :

Un employé de l'Université effectue un déplacement aller-retour pour assister à une conférence à Ottawa en voiture. Il souhaite compenser son déplacement. La distance parcourue est de 866 km, comprise dans le seuil « 501 à 1000 km ». Cela correspond à une émission de 0,15 tonne. Le coût de compensation pour une tonne ayant été fixé à 17\$, sa contribution s'élèverait à 2,55\$.

Pour plus d'information concernant le programme de réduction des gaz à effet de serre, veuillez vous référer au site de l'Université Laval : ulaval.ca/jecompense.

ANNEXES

Programme de compensation volontaire des émissions GES

Grille de calcul des émissions GES associés à des déplacements aériens

Amérique du Nord	Émissions (tonnes)	Coût 17\$/tonne
Canada - Colombie-Britannique	0,6	10,20 \$
Canada - Nord du Québec	0,4	6,80 \$
Canada - Ontario	0,2	3,40 \$
Canada - Provinces de l'Ouest	0,7	11,90 \$
Canada - Provinces Maritimes	0,3	5,10 \$
Canada - Territoires du Nord-Ouest	1	17,00 \$
États-Unis - Côte est	0,3	5,10 \$
États-Unis - Côte ouest	0,7	11,90 \$
État-Unis - Centre	0,6	10,20 \$
Mexique	0,8	13,60 \$
Europe		
Allemagne	0,9	15,30 \$
Angleterre-Royaume-Uni	0,8	13,60 \$
Autriche	1	17,00 \$
Belgique	0,8	13,60 \$
Bulgarie	1	17,00 \$
Danemark	0,9	15,30 \$
Espagne	0,8	13,60 \$
Finlande	1	17,00 \$
France	0,7	11,90 \$
Grèce	1,1	18,70 \$
Hongrie	0,9	15,30 \$
Islande	1,1	18,70 \$
Italie	1	17,00 \$
Norvège	1	17,00 \$
Pays-Bas	1	17,00 \$
Portugal	0,8	13,60 \$
République tchèque	0,9	15,30 \$
Roumanie	1	17,00 \$
Russie	1,2	20,40 \$
Suède	1	17,00 \$
Suisse	0,8	13,60 \$
Ukraine	1,1	18,70 \$
Autre pays -Europe	1	17,00 \$
Amérique du Sud		
Argentine	1,5	25,50 \$
Bolivie	1,3	22,10 \$
Brésil	1,4	23,80 \$
Chili	1,6	27,20 \$
Équateur	1,1	18,70 \$
Pérou	1,3	22,10 \$
Uruguay	1,7	28,90 \$
Autre pays - Amérique du Sud	1,5	25,50 \$

Amérique Centrale	Émissions (tonnes)	Coût 17\$/tonne
Costa Rica	0,9	15,30 \$
Cuba	0,5	8,50 \$
El Salvador	0,8	13,60 \$
Guatemala	0,8	13,60 \$
Haiti	0,5	8,50 \$
Honduras	0,9	15,30 \$
Nicaragua	0,9	15,30 \$
Panama	0,9	15,30 \$
République dominicaine	0,5	8,50 \$
Autre pays - Amérique centrale	0,9	15,30 \$
Afrique		
Afrique du sud	2,2	37,40 \$
Algérie	1	17,00 \$
Burkina Faso	1,3	22,10 \$
Cameroun	1,5	25,50 \$
Côte d'Ivoire	1,5	25,50 \$
Egypte	1,2	20,40 \$
Gabon	1,5	25,50 \$
Guinée	1,5	25,50 \$
Kenya	1,7	28,90 \$
Madagascar	2,2	37,40 \$
Mali	1,4	23,80 \$
Maroc	0,8	13,60 \$
Mauritanie	1,4	23,80 \$
République démocratique Congo	1,6	27,20 \$
Tunisie	1	17,00 \$
Autres pays - Afrique	1,6	27,20 \$
Asie		
Arabie Saoudite	1,4	23,80 \$
Azerbaïdjan	1,3	22,10 \$
Cambodge	2,5	42,50 \$
Chine	2,2	37,40 \$
Corée du Sud	2	34,00 \$
Dubai	1,5	25,50 \$
Inde	1,8	30,60 \$
Indonésie	2,8	47,60 \$
Japon	1,9	32,30 \$
Malaisie	2,6	44,20 \$
Népal	2,7	45,90 \$
Singapour	2,7	45,90 \$
Syrie	1,2	20,40 \$
Thaïlande	2,6	44,20 \$
Turquie	1,2	20,40 \$
Vietnam	2,4	40,80 \$
Autres pays -Asie	1,8	30,60 \$
Océanie		
Australie	2,8	47,60 \$
Nouvelle-Zélande	2,5	42,50 \$

Mise à jour : 1^{er} novembre 2012

Grille de calcul des émissions GES associés à des déplacements terrestres

Montant forfaitaire - scénario retenu	Km aller-retour	Tonnes émises	Coût
0 à 500 km	500	0,1	1,70 \$
501 à 1000 km	750	0,15	2,55 \$
1001 km à 2 000 km	1500	0,3	5,10 \$
2 001 km et plus	2500	0,5	8,50 \$

Mise à jour : 1^{er} novembre 2012